

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

(P. C.)

PERMIS DE CHASSE
valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Registree
N° 58.

SIGNALEMENT.

Agé de *40 ans*
taille d'un mètre =
= *67* = centimètres
cheveux *noirs*
front *large*
sourcils *noirs*
yeux *noirs*
nez *ordinaire*
bouche *normale*
barbe *noire*
menton *roux*
visage *ovale*
teint *brun*

SIGNES PARTICULIERS

Signature du Porteur :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DEUX 10^{cs} EN SUS

Permis de Chasse

valable pour un an.

Au Nom du Peuple Français.

Nous, Préfet du département du *Cantal*
Autorisons *M. Sabourguis (François)*
natif d'*Utrac*
demeurant à *Utrac*
à chasser dans les temps et lieux où il en a le droit, conformément à
la Loi du 3 mai 1844.

Le Porteur devra justifier du présent Permis de Chasse à toute
réquisition des Autorités et Agents désignés par la Loi.

Fait à *Aurillac*, le *vingt-quatre* *Octobre* mil huit cent
soixante-quinze.



Le = *Présen,*
Secrétaire Général
Tris...

Prix du Permis de chasse : VINGT-CINQ francs, dont quinze pour l'État et dix pour la commune.